

Traitements du personnel communal

Approuvé le 4 Dec
1946

Le C.M. vu la circulaire de M. le Prefet en date du 13-11-1946 fixe a
partir du 1^{er} Juillet les traitements du personnel communal

			Courts 2 ^e Semestre 1946
Secrétaire de Mairie. N°1	48500	5370	6100 -
Agent de rationnement N°3	17950		2032
Salaires du tambour affiches	3260		370
Traitement garde meunier	33143		37578
Femme soumise mari	4850		550
Ind ^e porteur de dépêche	3234		370
Entretien cimetières et lavoirs	4850		550
Balayage égouts	8100		925